



Assemblée générale

Distr. limitée
11 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Cuba* : projet de résolution

Ajournement du retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [75/259](#) du 11 février 2021,

Rappelant la résolution [2023/10](#) du Conseil économique et social, en date du 7 juin 2023, concernant le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-cinquième session,

Ayant à l'esprit ses résolutions [59/209](#) du 20 décembre 2004, [65/286](#) du 29 juin 2011 et [67/221](#) du 21 décembre 2012 sur une stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés,

Rappelant sa résolution [76/258](#) du 1^{er} avril 2022, dans laquelle elle a fait sien le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés,

Réaffirmant son attachement au processus de retrait de la catégorie des pays les moins avancés et sa volonté d'appuyer la prise de mesures destinées à assurer une transition sans heurt aux pays admis au retrait de la liste,

1. *Réaffirme* que le retrait d'un pays de la catégorie des pays les moins avancés devrait être durable et irréversible et ne devrait pas se traduire par un bouleversement des plans, programmes et projets de développement du pays concerné ;

2. *Prend note* de la recommandation du Conseil économique et social d'ajourner le retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés afin de permettre au Comité des politiques de développement d'examiner plus avant la situation de l'Angola et sa stratégie de transition sans heurt et au Conseil d'actualiser sa recommandation à l'Assemblée en 2024 ;

3. *Décide* d'ajourner le retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

